



La mairie se mobilise pour aider le peuple ukrainien

Comme chacun le sait, une guerre a débuté depuis plusieurs jours et prive les ukrainiens de logements, de nourriture, de vêtements...

Plusieurs dispositifs ont été mis en place en France pour les aider.

Si vous souhaitez participer à cet élan de solidarité voici quelques informations utiles.

Les particuliers qui souhaitent :

- accueillir et proposer un hébergement peuvent se signaler sur le lien suivant

<https://cohabitations-solidaires.fr/sengager-pour-laccueil-de-refugies/formulaire-je-propose-daccueillir/>

- faire un don peuvent consulter la page service-public.fr

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>

Les collectivités locales et les personnes morales qui souhaitent :

- accueillir et proposer un hébergement peuvent remplir le formulaire numérique mis en ligne à l'adresse suivante

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

- apporter leur aide sont invitées à le faire par le biais du fonds de soutien mis en place auprès du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/article/fonds-d-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-faceco>

SOLIDARITE

UKRAINE